

L'INSCRIPTION AUX NAP

Elle vaut **engagement** et il faudra donc, dans la limite du possible, assister à toutes les séances.

Cette demande est faite afin de respecter le travail pédagogique des intervenants et de ne pas perturber les séances d'animation par des départs échelonnés à répétitions.

Le non respect de ce principe, pourra remettre en question l'inscription aux NAP de votre enfant.

Les enfants inscrits aux NAP ne pourront quitter l'ALAE avant 17h. Il est donc demandé aux parents des enfants utilisant les transports scolaires de prendre leur disposition pour les récupérer à partir de 17h les jours où ils sont inscrits sur ces activités.

Les **inscriptions** se feront par l'intermédiaire d'un **bulletin qui sera prochainement distribué sur les écoles.**

Les NAP débuteront **après les vacances de Toussaint.**

Les activités seront présentées aux enfants à partir de la dernière semaine de septembre et ce, jusqu'aux vacances de Toussaint.

Votre enfant aura le choix entre plusieurs NAP mais devra en sélectionner 3 à 4 sur l'année .

En parallèle, dans le cadre du **PEDT**, des **ateliers de travail** seront prolongés afin de permettre aux familles de participer activement à la réflexion et aux besoins éducatifs de leurs enfants.

Vous pouvez **participer à ce projet** territorial. Nous recherchons des bénévoles capables de faire découvrir leur passion et/ou métier et de rejoindre les NAP .

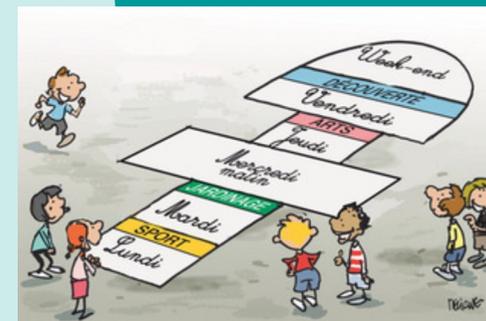
Vous pouvez nous **contacter**
par téléphone au **05.61.74.64.86**
ou par mail : **alsh@mairie-lunion.fr**



Merci de ne pas jeter sur la voie publique



ALAE
Accueil Loisirs
Associés à l' Ecole



Informations
sur les
Nouvelles
Activités
Périscolaires
(NAP)

Année 2015 - 2016

Téléphone : **05.61.74.64.86**
alsh@mairie-lunion.fr

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la **réforme des rythmes** scolaires, la commune de L'Union s'est engagée à mettre en place un **Projet éducatif de Territoire (PEDT)**, pendant 3 ans.

Une **nouvelle organisation horaire** s'est mise en place en septembre 2015.

Votre enfant terminera **une fois par semaine** l'école à **15h30**.
Lundi sur Borde d'Olivier
Mardi sur Montizalguier
Jeudi sur Bêlbéze

Ce temps libéré, lui permettra de découvrir de **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** de **15h50 à 17h00**.

Après une **présentation des activités**, des inscriptions seront mises en place par l'intermédiaire d'un bulletin distribué prochainement par les animateurs ALAE.

Votre enfant pourra, à ce moment là, **choisir et s'inscrire** sur ces nouvelles activités périscolaires.

BESOIN DE TEMPS LIBRE

Les conclusions du diagnostic précédant le PEDT, ont fait remonter un besoin d'harmonisation des pratiques et une nécessité de prise en compte du temps libre de l'enfant.

Questions parents

« **Activités récréatives, ateliers NAP, quelle est la différence ?** »

Les activités récréatives prennent plusieurs formes, guidées ou en autonomie, et portent sur des thématiques diverses:

Activités musicales

Jeux de société

Activités sportives

Jeux libres

Les ateliers NAP seront menés par des professionnels et pourront être:

Initiation aux médias
Langue des signes

Cuisine

Roller

Eco citoyenneté

Percussions

Danse, autre...

ORGANISATION

« **Qui s'occupe des enfants pendant les NAP ?** »

Des **animateurs**
Des **associations** culturelles ou sportives

« **Que fait mon enfant non inscrit au NAP ?** »

Il participe aux activités récréatives
Il est en autonomie sous surveillance

« **Puis-je récupérer mon enfant pendant les NAP ?** »

Non, pour garantir la **sécurité et la qualité** des activités, il est important que les enfants participent jusqu'à la fin de la séance.
En cas de nécessité (pour raison médicale par exemple), il faudra prévenir le référent.

« **Ces temps péri-éducatifs sont-ils obligatoires ?** »

Non, il est **tout à fait possible de ne pas participer** à ce temps péri éducatifs et venir chercher les enfants librement entre 15h30 et 18h30, le jour des NAP.